



InterSyndicale Nationale des Internes

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Mardi 11 décembre 2018

### **Frais universitaires : incompréhension et inquiétudes**

**L'ISNI exprime son incompréhension et son inquiétude face à l'augmentation des frais d'inscription au sein des universités françaises pour les étudiants étrangers.**

Cette hausse des frais d'inscription, annoncée le 19 novembre dernier par le Premier Ministre, Edouard Philippe, dans le cadre de la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux "Bienvenue en France", nous interroge. Nous remettons en cause son bien-fondé. Il est à craindre, pour une inscription en DES de Médecine, des frais de près de 4 000 €, équivalent à près de 3 mois de salaires d'un étudiant de première année d'internat.

Une telle mesure constitue un frein considérable à la mobilité des étudiants, réduisant d'autant la capacité de notre pays à s'impliquer dans les échanges et les enjeux internationaux particulièrement cruciaux et gages d'ouverture et de rayonnement de la France à l'international.

En préservant et facilitant les échanges internationaux, nous défendons les principes de l'Université publique française, institution historique capable de lier la spécificité des parcours, la diversité des statuts et la généralité des valeurs, autrement dit de porter la science et le savoir dans une universalité sans limite. La déontologie de la profession médicale est proche de ces valeurs d'universalité et d'accessibilité à tous. Des valeurs qui nous invitent aussi à la responsabilité et qui nous conduisent à privilégier le dialogue social et les démarches de co-construction particulièrement importantes dans le contexte que nous connaissons.

**Cette hausse, nous la refusons et la contestons. Nous demandons au gouvernement de revenir sur sa décision. La démarche de discussion doit être celle du dialogue et de l'apaisement.**

#### **Contacts presse :**

**Antoine REYDELLET** – Président de l'ISNI – [president@isni.fr](mailto:president@isni.fr)

**Isabelle RIOM** – Première Vice-présidente de l'ISNI – [premiervp@isni.fr](mailto:premiervp@isni.fr) | 06.50.67.39.32